

ANNEXE III

**TABLEAU PREVISIONNEL DES EFFECTIFS REMUNERES**

**Compte de résultat prévisionnel principal**

**PERSONNEL MEDICAL**

STATUT	EFFECTIF			ETP			REMUNERATION INSCRITE A L'EPRD (hors charges)		
	N-1	N	ECART (1)	N-1	N	ECART	N-1	N	ECART
H-U permanents									
PH temps plein									
PH temps partiel									
Praticiens attachés renouvelables de droit									
TOTAL 1									
H-U temporaires									
Praticiens contractuels sans renouvellement de droit									
Internes et étudiants en médecine									
TOTAL 2									
TOTAL 1+2									

(1) préciser selon qu'il s'agit de créations, suppressions ou transformations

## ANNEXE III

### PERSONNEL NON MEDICAL

STATUT/GRADE/ QUALIFICATION	EFFECTIF			ETP			REMUNERATION INSCRITE A L'EPRD (hors charges)		
	N-1	N	ECART (1)	N-1	N	ECART	N-1	N	ECART
<b>Titulaires et stagiaires</b>									
Personnel administratif									
dont personnel de direction									
Personnel soignant et éducatif									
Personnel technique									
Personnel médico-technique									
TOTAL 1									
<b>Contrats à durée indéterminée</b>									
Personnel administratif									
Personnel soignant et éducatif									
Personnel technique									
Personnel médico-technique									
TOTAL 2									
<b>Contrats à durée déterminée (2)</b>									
TOTAL 3									
<b>Contrats soumis à dispositions particulières</b>									
<b>Apprentis</b>									
TOTAL 4									
TOTAL GENERAL									

(1) préciser selon qu'il s'agit de créations, suppressions ou transformations

(2) indiquer le nombre de mensualités dans la colonne ETP

### Compte de résultat prévisionnel annexe

Les mêmes tableaux sont à produire pour chaque compte de résultat prévisionnel annexe.